

Article 1 :
 Les barèmes d'indemnisation des dégâts de gibier pour la campagne 2020 sont fixés comme suit :

ARRÊTE

Barème prairies :

- Remise en état :
 - Passage de herse : 39,25 € / ha
 - Double passages de herse croisés suivant avis de l'estimateur : 78,50 € / ha
 - Réensemencement avec travail du sol léger ou partiel pour remise en état suivant avis de l'estimateur : 298,50 € / ha
 - Réensemencement avec travail du sol lourd pour remise en état suivant avis de l'estimateur : 443,50 € / ha
 - Charrue : 118,10 € / ha

Barème rassemis :

- Semences :
 - Sur factures justificatives ou à défaut :
 - Céréales : 113,90 € / ha
 - Maïs : 192,00 € / ha
 - Pois : 215,60 € / ha
 - Colza : 104,20 € / ha.
- Travail de ressemis et remise en état :
 - Herse rotative ou alternative + semoir : 113,80 € / ha.
 - Semoir : 60,00 € / ha
 - Rouleau : 32,60 € / ha.

Barème vergers :

- scion : 14,00 €, soit 8 € + 6 € (implantation + protection)
- arbre de 2 ans : 29,00 €, soit 23 € + 6 € (implantation + protection)
- arbre de 3 ans : 38,00 €, soit 30 € + 8 € (implantation + protection)
- arbre de 4 ans : 46,00 €, soit 36 € + 10 € (implantation + protection)

Culture	Dénrées	Euros / quintal
	Blé dur	25,30
	Blé tendre panifiable	16,90
	Épeautre	16,90
	Orge de mouture	15,00
	Orge brassicole de printemps	15,50
	Orge brassicole d'hiver	15,00
	Avoine noire	17,20
	Seigle	16,60
	Triticale	15,00
	Colza	37,20
	Pois	21,70
	Féveroles	26,70
	Sarrasin	42,25
	Paille	2,25
	Foin	13,90
	Luzeerne	17,60
	Maïs grain	15,30
	Maïs ensilage	3,37
	Tournesol linoléique	38,50
	Tournesol oléique	41,00
	Métail	13,90
	Sorgho (fourrage)	2,85
	Sorgho (grain)	13,50
	Vesce	À déterminer lors de la prochaine commission dégâts
	Soja (alimentation humaine)	39,25
	Soja (alimentation animale)	29,75
	Blé dur	51,50
	Blé tendre meunier	47,50
	Épeautre	47,50
	Orge brassicole	37,50
	Avoine	22,00
	Seigle	40,50
	Triticale	26,50
	Colza	74,40
	Féveroles, pois	40,50
	Vesce	À déterminer lors de la prochaine commission dégâts
	Sarrasin	88,50
	Foin	16,68
	Luzeerne	21,12
	Maïs ensilage	7,41
	Maïs grain	28,50
	Tournesol linoléique	62,50
	Tournesol oléique	67,50
	Soja (alimentation humaine)	76,50
	Soja (alimentation animale)	59,50

Les tarifs des dénaires biologiques sont indexés sur les tarifs pratiqués par la coopérative PROBIOLOR.